



2017-03-030-PM

nomenclature: 9.1.1



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - ADAVEM

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

**2017-03-030-PM - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : ADAVEM**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurité routière, il est pertinent de développer des peines alternatives, a fortiori lorsque celles-ci orientent les contrevenants vers des actions de bénévolat.

C'est pourquoi l'ADAVEM propose de mettre à disposition de la Ville 6 personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC) dans le cadre de classements sous condition, pour participer à l'animation du point de sensibilisation aux conduites à risques pendant les fêtes locales 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des fêtes locales du 24 mai au 28 mai 2017 et de l'animation des points repos, la Ville de TARNOS doit faire appel à des personnes pour le bon fonctionnement de ces activités,

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention conclue avec l'association ADAVEM pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette intervention sera faite à titre gratuit.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 23 mars 2017

Le Maire

